

Séance du 13 décembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le treize décembre à vingt heures, le Conseil Municipal d'Entrange, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel HERGAT, Maire.

Membres élus : 15 Membres en exercice : 15 Membres présents : 12

Présents : MME BASSAN, M.BACH, M.BARBE, M. CORNIQUET, M.DEWILDE, M. DROUARD, MME FEUVRIER, MME HAGEN, MME HAZOTTE, M. HERGAT, MME WOLTER, M.TONNELIER.

Absents excusés, MME BERTOLOTTI qui a donné procuration à MME FEUVRIER, MME GOMES- PICART, M.FRANIATTE,

- désignation du secrétaire de séance : MME FEUVRIER
- approbation du compte-rendu de la séance précédente à l'unanimité
- subventions diverses
- acquisition de terrain
- divers

68-2017 : subventions diverses

A.S. Entrange : 3600 €

T.C. Entrange (tennis club) : 710 €

Chorale CAECILIA : 150 €

CAP Entrange : 250 € (Jean-Marie BACH ne participe pas au vote)

EMA : M. DEWILDE propose 300 € : 4 pour 8 contre (Yannick CORNIQUET ne participe pas au vote).

Monsieur le Maire propose de ne pas faire payer de loyer (théoriquement dû à partir de la 2^{ème} année d'existence) et de ne pas verser de subvention : 8 pour 4 contre (Yannick CORNIQUET ne participe pas au vote).

69-2017 : acquisition de terrain

La société SELEC ayant son siège social 160 bd Haussmann 75008 PARIS, et la société SAFRAN, ayant son siège social 23 rue du Roule 75001 PARIS, proposent de rétrocéder à la commune d'Entrange, à l'euro symbolique, différentes parcelles situées entre les maisons du lotissement EDF village.

-Parcelle section 6 n° 232, d'une contenance de 0,17 ares pour la société SELEC

-Parcelles section 6 n° 450, d'une contenance de 0,40 ares, section 6 n° 455 d'une contenance de 0,06 ares, section 9 n° 191, d'une contenance de 0,47 ares pour la société SAFRAN.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Divers :

-Alerte orange vents violents pour le lendemain

-Projet NEXITY : rue parallèle à la rue du Vert Coteau : accueil favorable du conseil.

La séance est clôturée à 21h28.